

JURA BERNOIS La 3e révision du plan directeur des parcs éoliens remet en selle les sites du Mont-Sujet et de la Montagne de Romont, mais écarte le Droit de Sonvilier et la Montagne de Moutier

Objectif de production en 2035: 265 GWh

PHILIPPE OUDOT

Le Jura bernois reste le principal gisement éolien du canton de Berne. Conformément aux objectifs fixés par la Confédération dans sa Stratégie énergétique 2050, approuvée en votation populaire en mai dernier, la production éolienne pour l'ensemble du canton devrait atteindre 1000 GWh (entre 570 et 1170 GWh) à l'horizon 2035. A lui seul, le Jura bernois devrait en couvrir un quart, voire un tiers, dans une fourchette de 200 à 250 GWh.

La révision du plan directeur régional des parcs éoliens (PDPE) 2017-2018, que l'Association régionale Jura-Bienne (ARJB) met en procédure d'information-participation jusqu'au 12 janvier 2018, doit y contribuer. Collaborateur de l'ARJB, Arnaud Brahier en a présenté hier les contours aux médias.

Plus du double!

Depuis l'approbation du plan directeur, en 2008, beaucoup de vent a soufflé sur les crêtes. A l'époque, la stratégie énergétique du Jura bernois prévoyait une production de 115 GWh grâce à trois sites: le parc Juvent, celui de la Montagne de Tramelan et de la Montagne de Moutier. En 2035, elle devrait avoir plus que doublé. D'abord, grâce aux progrès techniques «qui per-

mettent d'augmenter la production par éolienne. Le remplacement des huit plus anciennes machines du parc Juvent par des nouvelles a permis de quasi doubler la production», a-t-il relevé. Mais cela passe aussi par l'ouverture de nouveaux sites, en plus de celui existant de Juvent et des deux approuvés (en coordination réglée) de la Montagne de Tramelan et de L'Echelette (projet des Quatre Bornes).

C'est ce que doit permettre cette 3e révision du PDPE, qui s'est avérée nécessaire pour répondre aux changements intervenus: adoption de la Conception éolienne de la Confédération et de la Stratégie énergétique 2050, planifications éoliennes des cantons voisins, sans oublier les demandes de révision des communes de Sonvilier, Romont, Plateau de Diesse, Corgémont et Cortébert.

Six sites évalués

Dans ce contexte, une commission de révision s'est mise au travail et a évalué six sites en pondérant les critères en fonction des impératifs économiques (35%), sociétaux (25%) liés à la biodiversité (20%), paysagers (15%), et techniques (5%). Il s'agit des sites suivants: Montagne de Sonvilier (Ouest du parc Juvent); Jean Brenin (Est du parc Juvent); Montagne de Moutier-Perceux; Cerniers de Rebévelier-Béroie, Montagne de Romont et Mont-Sujet. A noter que le site de Montoz-Pré Richard n'a pas été étudié, car il est déjà approuvé – pour autant que soit réalisé le projet soleurois sur la Montagne de Granges.

C'est d'ailleurs ce dernier qui a permis de remettre en selle ceux de la Montagne de Romont et du Mont-Sujet, a expliqué Arnaud Brahier. «Jusqu'à récemment, en effet, le canton de Berne les excluait de sa planification, refusant la construction de tout projet éolien sur la première crête du Jura. Mais comme Soleure a admis celui de la Montagne de Granges qui est justement en 1re crête, Berne a dû assouplir sa position.»



En 2035, plus de 50 éoliennes devraient être en service, selon le plan directeur éolien du Jura bernois. A.-S. GERBER

Au terme de ses travaux, et en tenant compte des impératifs de la législation, de l'Office de l'aviation civile et des infrastructures de l'armée, la commission de révision a retenu trois sites considérés comme prioritaires: la Montagne de Romont (meilleure évaluation, avec pondération de 2,29), le Jean Brenin (2,11) et le Mont-Sujet (1,75). A noter que pour ce dernier, le périmètre a été réduit et se limite à la partie ouest. Celui de Jean Brenin a aussi été redimensionné et se concentre à l'ouest, dans le prolongement du parc Juvent.

Gel et abandons

En revanche, la commission propose de geler le projet interjurassien Cerniers de Rebévelier-Béroie en raison des critères négatifs trop importants, notamment parce qu'il n'a pas été retenu dans la planification éolienne du canton du Jura. Quant aux deux projets du Droit de Sonvilier (à l'Ouest du parc Juvent) et de la Montagne de Moutier-Perceux, elle propose de les abandonner, ces derniers

étant considérés comme irréalisables.

Par ailleurs, a rappelé Arnaud Brahier, les trois projets de Montoz-Pré Richard, de la Montagne de Romont et des Quatre Bornes ne pourront se réaliser que si ceux des cantons voisins, respectivement Soleure et Neuchâtel, se font.

Regroupement en pôles

Afin de permettre la création de poches paysagères, avec des zones d'éoliennes concentrées et d'autres libres, la commission propose de regrouper les sites éoliens en pôles. Il en a retenu quatre, qui comptent en tout 80 aérogénérateurs. Le premier regroupe le parc existant de Juvent (16 machines) et ceux en projet de la Montagne de Tramelan (7) et de Jean Brenin (5), soit 28 éoliennes, pour une production annuelle totale estimée à 120,5 GWh.

Le second réunit le site intercantonal des Quatre Bornes (7 machines sur Sonvilier, quatre sur territoire neuchâtelois), ainsi que ceux du Mont Perreux (9)

et du Crêt Meuron (7), tous deux dans le canton de Neuchâtel. Production totale estimée des 27 éoliennes; 176 GWh (dont 52,5 sur sol bernois).

62 machines

Le 3e pôle se trouve à cheval entre le canton de Soleure et le Jura bernois, avec les sites de Montoz-Pré Richard (7), Montagne de Romont (6) et Montagne de Granges (6). Production attendue des 19 machines: 94 GWh (dont 62 sur sol bernois). Quant au 4e site, c'est celui du Mont-Sujet dont les 6 éoliennes prévues pourraient produire 30 GWh.

En ne tenant compte que des sites qui lui sont propres, le Jura bernois pourrait ainsi produire 265 GWh avec ses 54 éoliennes existantes ou planifiées. Soit 70 GWh pour Juvent, 112 GWh pour les sites déjà acceptés, et 83 pour les nouveaux proposés. ●

L'ARJB organise une séance publique d'information sur la révision du PDPE le 16 novembre, à 19h, à la salle de spectacles de Corgémont.

CANTON DE BERNE Un seul centre d'asile fédéral implanté à Lyss

Dans la version remaniée de son projet de plan sectoriel Asile, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) prévoit toujours un 2e centre d'asile à Lyss. Le Conseil exécutif s'en étonne et demande donc à la Confédération de renoncer définitivement au site de la place d'armes et de la caserne de Lyss. Il estime que le maintien d'un centre fédéral sur ce site fait naître un conflit spatial majeur, que l'adaptation du périmètre opérée dans l'intervalle ne résout pas. Le site de la place d'armes et de la caserne est en effet important pour le développement urbain de Lyss car la commune, entourée de surfaces d'assolement, ne peut se développer qu'en se densifiant. Le plan directeur cantonal lui affecte d'ailleurs une croissance de 10%.

Le gouvernement a cependant approuvé la vente à la Confédération de l'ancien centre de transit pour requérants d'asile de Kappelen-Lyss. Cela permettra au SEM d'y créer rapidement un centre fédéral pour requérants pour compléter le centre fédéral qui occupe actuellement l'ancien hôpital Ziegler, à Berne. Le prix de vente de ce bien-fonds d'environ 11 000 m² s'élève à 6,8 millions de francs. Cette vente dépend de l'approbation des Chambres fédérales.

Cette décision démontre que le Conseil exécutif est prêt à apporter son soutien au SEM pour mettre en place le réseau des centres d'asile fédéraux. Il attend en contrepartie que celui-ci renonce à l'implantation d'un 2e centre fédéral à Lyss, que ce soit sur la place d'armes ou dans la caserne, pour remplacer le centre de l'hôpital Ziegler.

Le gouvernement est convaincu qu'il n'est pas raisonnablement possible d'imposer aux habitants de Lyss un 2e centre fédéral pour demandeurs d'asile dans leur commune et que ce projet n'est donc pas défendable sur le plan politique. Une délégation du gouvernement rencontrera prochainement la cheffe du Département fédéral de justice et police Simonetta Sommaruga pour lui expliquer sa position. ● CBE

HUILE DANS LES ROUAGES

Comme l'a rappelé Arnaud Brahier, ces dernières années ont permis de concrétiser la création de la société JbEole SA, qui regroupe 20 communes du Jura bernois, ainsi que Bienne et Evilard. Celle-ci a pour but de permettre aux communes membres de se prévaloir d'une partie du courant produit, de réinvestir les indemnités reçues pour des mesures d'efficacité énergétique. Si, au départ, cette société a été perçue comme un frein au développement des projets, sa création a permis de mettre un peu d'huile dans les rouages pour les faire avancer. ●

PUBLICITÉ

centre **bahnhof**
biel – bienne

coop

Pour moi et pour toi.

SWISS FLIPPER TOUR

DU 1 AU 11 NOVEMBRE 2017

À GAGNER



FIAT TIPO

À GAGNER



DES MILLIERS D'AUTRES PRIX

CHAMPIONNAT SUISSE DE FLIPPER

HELLO FAMILY EVENTS
HELLO FAMILY CONTEST



mobilezone
better be clever



Partenaire régional
RAMSEIER